



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contribution de 10 %

Question écrite n° 49837

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'il est envisagé la suppression, dans le cadre du budget 2001, de la surtaxe de 10 % sur l'impôt sur les sociétés, instituée en 1995, comme l'affirme le journal Les Echos.

Texte de la réponse

Le principe de la suppression sur trois ans de cette contribution a été annoncé le 31 août 2000. Les mesures correspondantes pour 2001 et 2002 figurent dans le projet de loi de finances pour 2001.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49837

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4636

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7147